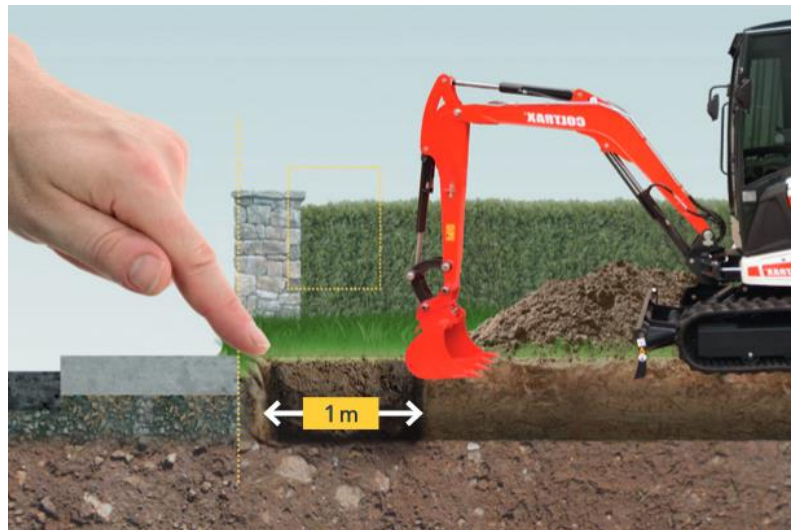


Pose de votre armoire de comptage en limite de propriété.

Le compteur est placé dans une armoire à proximité du point de raccordement le plus proche quand le bâtiment a un recul de plus de 20 m ou dans certains cas imposés par le GRD tels que le raccordement de seconde résidence.

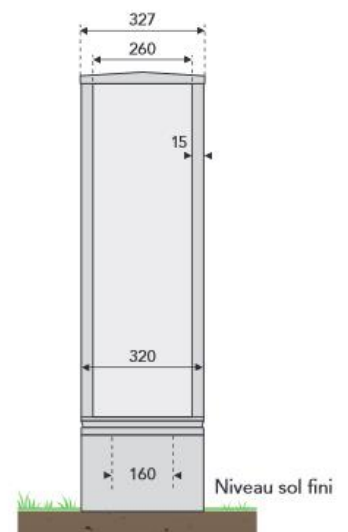
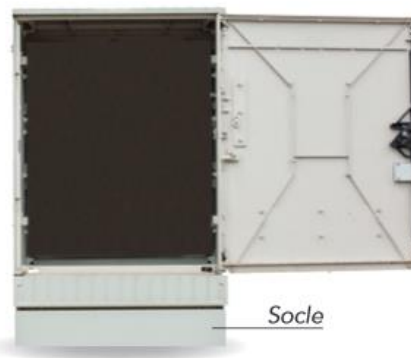
Creuser un puits

Le maître d'ouvrage doit réaliser un puits qui va accueillir les fondations de cette armoire. Le puits doit être creusé à la limite du domaine public, sur la propriété privée du client. Ses dimensions seront de 1 m x 1 m en surface et sa profondeur sera équivalente à celle de la tranchée prévue pour le raccordement.



Placement de l'armoire

Le socle de l'armoire, disponible tout comme celle-ci auprès d'un revendeur de matériel électrique agréé, sera placé dans le puits. Vous devez tenir compte des différents repères présents sur ce socle pour le placer à la bonne profondeur.



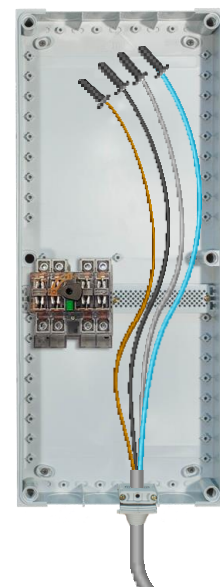
Vous devez ensuite placer l'armoire sur le socle et la munir d'une plaque de fond (disponible auprès d'un revendeur agréé) afin d'y fixer le coffret 25D60.

Dans l'armoire, le coffret 25D60 doit être placé du côté des charnières pour que la porte puisse être fermée facilement. Dans l'armoire, le coffret 25D60 doit être équipé d'un interrupteur 125 ampères.

La porte de l'armoire doit impérativement être pourvue d'une serrure permettant d'accueillir un demi-cylindre (10/30).



Câblage du coffret 25D60



Une fois le coffret placé, il doit être équipé d'une série d'éléments complémentaires qui permettront au GRD d'alimenter votre installation intérieure en fonction de vos besoins et en toute sécurité.

- L'interrupteur de 125 ampères est fourni et placé dans le coffret. Il s'agit d'un interrupteur d'alimentation de l'installation.
- Le câble de liaison, qui relie le compteur au coffret divisionnaire, doit être introduit dans le coffret 25D60 au travers d'une entrée de câble et d'un support anti-traction. Il doit être de type XVB ou XGB et de section adaptée à la puissance demandée (4×10^2 minimum), hors multibrins souple et sans fil de terre.

Il faut prévoir une longueur libre dégainée de 80 cm, fils non dénudés, dans le coffret, en respectant le code de couleurs suivant dans le coffret divisionnaire :

- Raccordement monophasé : brun - bleu
- Raccordement triphasé 3 x 230 V : brun - noir - gris
- Raccordement triphasé 3 x 400 V + N : brun - noir - gris – bleu

Réalisation de la tranchée

La tranchée doit être réalisée conformément au tracé défini par le GRD et sur base des caractéristiques suivantes :

- elle doit être creusée au départ de l'endroit prévu pour la pénétration du branchement dans l'armoire et en ligne droite jusqu'à la limite de propriété ;
- son tracé doit être perpendiculaire à la voirie.

Dans certains cas, le GRD peut vous demander de réaliser une tranchée supplémentaire, parallèle à la voirie, pour vous rapprocher du point de raccordement le plus proche (un poteau de notre réseau, par exemple). Il est dans ce cas nécessaire de prévoir un terrassement de 1 m² à chaque changement de direction de la tranchée. Cette tranchée parallèle doit se trouver à 1 mètre du domaine public. Le point de raccordement où doit aboutir cette tranchée sera défini par un agent du GRD. Il est impératif de réaliser la tranchée vers ce point précis.

La tranchée doit avoir :

- une profondeur de 80 cm par rapport au niveau du sol fini ;
- une largeur minimale de 30 cm.

La terre enlevée lors du terrassement doit être placée sur votre terrain privé et à un endroit où elle ne risque pas de retomber dans les tranchées et les puits sous l'effet de pluies ou lors des travaux. Cela garantira également un travail en toute sécurité pour nos techniciens.

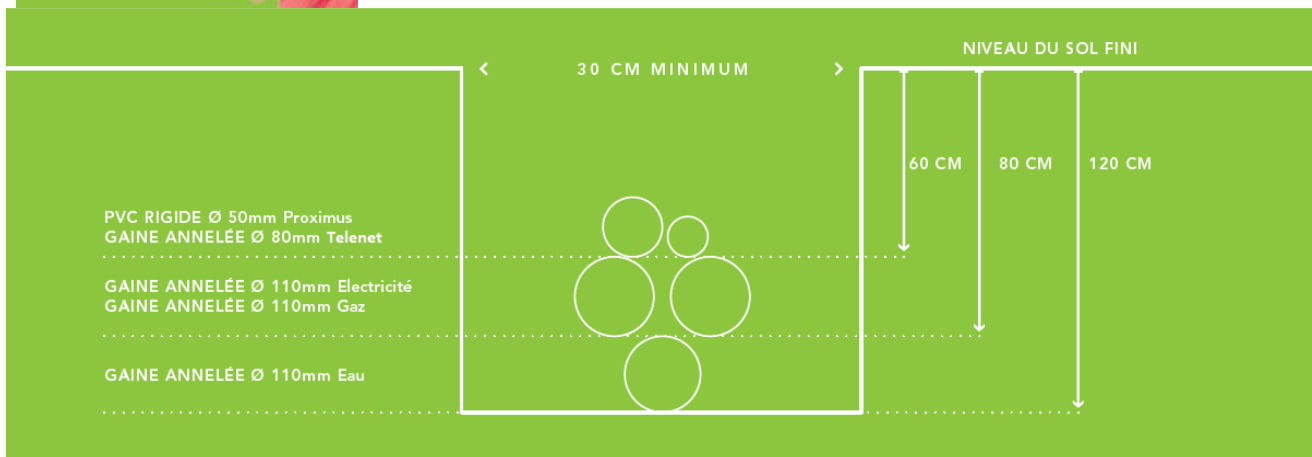
La pose de gaine



Une gaine d'attente doit être placée dans la tranchée en évitant les angles droits et obturée à chacune de ses extrémités jusqu'au jour du raccordement.

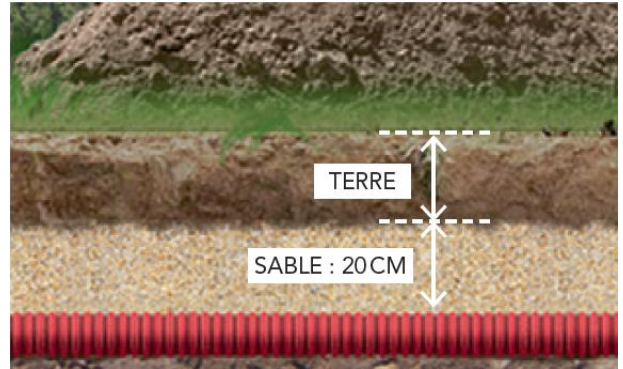
Les gaines posées pour le raccordement électricité du GRD doit être d'un diamètre de 110 mm minimum, annelée et avec un tire-fil incorporé. Le bord supérieur de la gaine doit se trouver au minimum à 60 cm en dessous du niveau fini du terrain.

Votre tranchée pourra aussi contenir des gaines qui serviront à d'autres raccordements. Pensez-y et contactez éventuellement les autres sociétés concernées.



Le remblais de la tranchée

La tranchée doit être remblayée avec du sable ou de la terre exempte de caillou sur 20 cm au-dessus de la gaine et ensuite avec un remblais de terre.



Votre installation intérieure

Votre installation intérieure doit respecter les réglementations en vigueur. Vous pouvez la réaliser vous-même ou faire appel à un professionnel.

Le Règlement Général sur les Installations Electriques, disponible notamment sur le site des principaux organismes agréés de contrôle, vous renseignera sur les éléments qui régissent les installations électriques.

L'installation triphasée 3x230 V doit être conçue de manière à pouvoir être alimentée en 3x400 V+neutre moyennant une adaptation du coffret divisionnaire et des prises triphasées.

Le RGIE interdit les borniers intermédiaires entre le compteur et le différentiel protégeant l'installation.

Intervention du GRD

Nos agents viendront placer le compteur dans la partie centrale du coffret 25D60. Nous effectuerons également la connexion du câble de liaison que vous aurez préparés.